

# Critères sportifs et artistiques pour l'admission et/ou le maintien dans la structure "Sports-Arts-Etudes" de la République et Canton du Jura



Discipline **arts du cirque**

Mise à jour **01.01.2009**

## Secondaire I

Audition se déroule devant un jury d'experts extérieurs aux écoles de cirque SAE. Les aptitudes suivantes sont évaluées :

- les aptitudes physiques et acrobatiques
- la danse
- le théâtre
- un petit numéro de 2 minutes dans la discipline de prédilection

## Secondaire II

Audition se déroule devant un jury d'experts extérieurs aux écoles de cirque SAE. Les aptitudes suivantes sont évaluées :

- les aptitudes physiques et acrobatiques
- la danse
- le théâtre
- un petit numéro de 2 minutes dans la discipline de prédilection

## Remarques

**Références** Le descriptif de cette demi-journée se trouvent sur le site [www.sae-jura.ch](http://www.sae-jura.ch) - rubrique critères

- Visa**  Swiss Olympic  Association cantonale ou régionale  
 Association ou fédération nationale  Responsable SAE de la discipline